

Arrêté N° 2019_03948_VDM

**SDI ABROGATION DE L'ARRÊTE N°2019_02592_VDM DU 25 JUILLET 2019 PORTANT
L'INTERDICTION D'OCCUPER L'IMMEUBLE SIS 51 RUE PIERRE ALBRAND - 13002
MARSEILLE**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4,
Vu l'arrêté n°2019_02592_VDM en date du 27 juillet 2019 portant l'interdiction d'occuper
l'immeuble sis 51, rue Pierre Albrand – 13002 – MARSEILLE,

Vu le rapport de QCS Services, du 23 juillet 2019 sur les parties commune du rez de chaussée,
l'escalier et le hall d'entrée, indiquant un risque d'effondrement du premier palier d'escalier,

Vu l'attestation de la SARL MATHIEU, du 6 novembre 2019 transmise par le [REDACTED]
[REDACTED] le 7 novembre 2019, relatif à la stabilité de l'immeuble, et aux travaux réalisés sur cette
première volée d'escalier,

ARRETONS

Article 1 L'arrêté sus visé n°2019_02592_VDM en date du 27 juillet 2019 est abrogé.

Article 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal
administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Préfet de Région
et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui les
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Julien RUAS

Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de
Marins-Pompiers et à la Prévention et la
Gestion des Risques Urbains

Signé le : 15 novembre 2019